

Montréal, le 8 janvier 2021 - Pour faire suite à l'annonce des nouvelles mesures visant à combattre la propagation de la COVID-19 au Québec, nous tenons à vous informer des changements apportés au fonctionnement du Centre communautaire Ahuntsic et de La Maison du Monde.

Jusqu'au 8 février 2021 inclusivement (sous réserve de nouvelles directives), le Centre communautaire Ahuntsic et La Maison du Monde fermeront leurs portes à partir de 18h en semaine et seront fermés les samedis, et ce, dès ce samedi 9 janvier 2021.

Étant considérés comme essentiels, les organismes communautaires peuvent maintenir leurs services dans le respect des nouvelles mesures applicables en contexte d'alerte maximale (zone rouge). Selon la dernière version du Guide pour le maintien et l'adaptation des activités et des services offerts par les organismes communautaires du Ministère de la Santé et des Services sociaux, pendant la période de confinement :

« Tous les organismes communautaires peuvent demeurer ouverts. Dans certain cas, ils devront offrir leurs services uniquement de manière virtuelle ou par téléphone. Toutefois, ils pourront offrir des activités en personne ou en groupe, dans le respect rigoureux des directives de la santé publique, pour les activités jugées essentielles (par exemple : groupe de soutien aux personnes dépendantes, suivi individuel en santé mentale, groupes structurés pour de l'intervention psychosociale, etc.).

Pendant la période de confinement, malgré le couvre-feu, les personnes ayant besoin d'aide d'urgence, de dépannage afin de répondre à des besoins de base et les personnes en détresse pourront se rendre dans les organismes en mesure de les accueillir (ex. : centre d'hébergement, organismes de soutien) après l'heure du couvre-feu. De même, les intervenants responsables de ces services ainsi que les intervenants de proximité issus d'organismes communautaires (ex. : travailleurs de rue et de milieu) pourront aussi se déplacer après l'heure du couvre-feu. Si elles sont interpellées, les personnes doivent tout simplement répondre aux questions des policiers. »

Nous vous invitons également à lire et partager la page suivante :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/confinement-du-quebec-covid-19/>

Vous y retrouverez notamment le formulaire « Attestation de l'employeur ».

Nous vous rappelons que les personnes voulant accéder au centre communautaire devront obligatoirement passer par la porte située au Sud-Ouest du bâtiment, c'est-à-dire la porte accessible universellement située dans le stationnement, près du local de la conciergerie. Nous vous recommandons de :

- Ne pas vous présenter au centre si vous avez des symptômes d'allure grippale (toux, fièvre, etc.) et/ou êtes de retour de voyage;
- Si des personnes sont à risque dans votre équipe de travail, proposer de récupérer leur matériel afin d'éviter qu'ils ou elles se déplacent;
- Laver vos mains et signer le registre à votre arrivée au centre;
- Ne laisser aucun aliment périssable dans vos locaux;
- Communiquer par téléphone ou courriel avec vos usagers et usagères afin de les informer de ces nouvelles mesures.

Nous tenons à vous informer que le Service de Nutrition et d'Actions Communautaires (SNAC) maintient sa distribution alimentaire, mais que des mesures sanitaires sont déployées afin de protéger les employés .

Solidairement,



Rémy Robitaille
Directeur
Solidarité Ahuntsic